



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 7 MARS 2023

Présents : M. Moukriml - M. Maillet - M. Lacour

Absents excusés : Mme Cyprien - M. Valorz - M. N'Diaye

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



APPEL A CANDIDATURE COUPE COMITE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES COMITE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu le :

LE 18 MAI 2023

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être munis au minimum de :

- 6 vestiaires
- 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officielle de vos clubs vos candidatures.

APPEL A CANDIDATURE COUPE DU VAL D'OISE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu le :

LE 17 et 18 JUIN 2023

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être munis de :

- 10 vestiaires au minimum
- 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officielle de vos clubs vos candidatures.



VAINQUEURS - RAPPEL DES COUPES DU VAL D'OISE

SENIORS 1 – COUTELIER
ST OUEN L'AUMONE AS

U18
ARGENTEUIL RC

U16
ARGENTEUIL RC

U14
ST LEU 95 FC

+45 ANS
NEUVILLE SUR OISE AS

+55 ANS
CORMEILLAIS ACS

ANCIENS
HERBLAY SUR SEINE FC

CDM
GARGES FCM

FAVA
ERMONT AS

FUTSAL
ATTAINVILLE

VAINQUEURS - RAPPEL DES COUPES DU COMITE

U14
ASSOA

U16
ARGENTEUIL RC

FUTSAL
MARCOUVILLE CITY GP3

Nous vous informons que la date butoir est le 31/03/2023 passée cette date une amende vous sera imputée



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U14 – CHALLENGE LEFEBVRE





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U16





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U18





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – CDM





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – ANCIENS





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U15F





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U18F





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – +45 ANS





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – +55 ANS





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – SENIORS CHALLENGE ANDRÉ COUTELIER





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – FUTSAL





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – SENIORS FÉMININES





COUPE DU COMITÉ – U14





COUPE DU COMITÉ – U16





COUPE DU COMITÉ – ANCIENS





COUPE DU COMITÉ – SENIORS – CHALLENGE JEAN LESTRUHAUT





COURRIERS

ST LEU 95 FC

Footclubs du 06/03/2023 accord des deux clubs CVO + 55
Rencontre le 14/05/2023 à 9h30

FC DEUIL/ENGHIEN

Mail du 03/03/2023 CVO18F
Avons pris connaissance de votre mail, à partir du tableau final forfait avisé ou non avisé, l'amende est de 150 euros

ARGENTEUIL FC

Mail du 04/03/2023 SENIORS F
Avons pris connaissance de votre mail, à partir du tableau final forfait avisé ou non avisé, l'amende est de 150 euros

ST BRICE FC

Footclubs 01/03/2023. Accord des deux clubs CVO U15F
Nouvelle date 16/03/2023 nouvel horaire 19h

ARGENTEUIL RC

Footclubs du 28/02/2023 accord des deux clubs CVO SENIORS
Nouvelle date 09/04/2023 et nouvel horaire 14h30

AMENDES

FC DEUIL/ENGHIEN

Forfait ¼ de finale CVO U18F : 150 €

ARGENTEUIL FC

Forfait ¼ de finale CVO Sen Fem : 150 €

DECISIONS

Match N° 25687759 CVO Anciens du 26/02/23

PORTUGAIS de CERGY / FC MONTMAGNY

Considérant que l'arbitre de la rencontre a fait jouer des prolongations pour déterminer le vainqueur de ce match.
Considérant que le règlement de la compétition stipule clairement qu'il ne peut pas y avoir de prolongations
La Commission décide match à rejouer et fixe la date du 9 avril 2023 à 9h30.
Frais d'arbitrage à la charge du DVOF.

Animateur de séance : M. Maillet
Secrétaire de séance : Mme Cyprien